

Le secteur de l'événementiel en plein marasme

Publié le 8 Octobre 2020 Mis à jour le 9 Octobre 2020 par Emilie Zapalski pour Localtis dans DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COVID-19, FRANCE

Directement touché par les restrictions sanitaires imposées depuis six mois, le secteur de l'événementiel se prend de plein fouet le retour en force des mesures d'interdiction. Dans ce climat d'incertitude renforcé par les nombreuses annulations de congrès d'élus qui se tiennent traditionnellement à l'automne, le secteur qui fait travailler 300.000 personnes attend des mesures fortes. Bruno Le Maire a en tout cas apporté un début de réponse ce 8 octobre en annonçant un élargissement du fonds de solidarité à une large série d'activités liées à l'événementiel.



CC0

Un congrès de Régions de France revisité en ligne le 19 octobre 2020, un congrès des maires reconfiguré avec deux jours de conférences sur trois, elles aussi à distance, du 24 au 26 novembre (le salon étant supprimé), d'autres encore annulés, comme ceux de Villes de France, de l'Association des petites villes de France (APVF), de l'Association des communes et collectivités d'outre-mer (Accdom), de l'Association des directeurs généraux d'intercommunalité (ADGCF)... Traditionnellement, l'automne est la saison des grands congrès de collectivités et de leurs partenaires. Cette année, c'est la bérézina.

Rares sont ceux qui sont maintenus : le congrès de l'Anem (élus de montagne) se tiendra bien à Corte les 15 et 16 octobre, en présence du Premier ministre et de quatre ministres, celui de l'Anel (littoral), au même moment, à Saint-Valery-sur-Somme (du 14 au 16 octobre), suivi quelques jours plus tard du congrès de l'Assemblée des départements de France (ADF), à La Rochelle, les 5 et 6 novembre...

Ce train d'annulations va bien au-delà des collectivités territoriales et c'est toute la filière de l'événementiel qui est en souffrance depuis six mois. Le secteur, qui représente 47.000 collaborateurs, et jusqu'à plus de 300.000 si on compte les emplois indirects, et quelque 34,5 milliards d'euros de retombées économiques directes et indirectes, fait les frais des restrictions imposées depuis le début le confinement au mois de mars. Ces événements avaient déjà dû réduire leur jauge à 5.000 personnes avant l'été, puis à 1.000 personnes plus récemment. Le 5 octobre 2020, le préfet de police, Didier Lallement, a annoncé l'interdiction des foires et des salons professionnels pendant deux semaines à Paris et en petite couronne...

"La situation dans la filière est dramatique"

"Concrètement, la situation dans la filière est dramatique depuis fin février, et nous avons pensé tous les deux ou trois mois que nous pourrions retravailler, mais impossible !", explique à Localtis Philippe Abergel, délégué général de Synpase, qui représente les prestataires de services de l'audiovisuel scénique et événementiel. Son syndicat a lancé une opération "alerte rouge" à ce sujet destinée à faire prendre conscience au gouvernement de l'état des lieux de la filière. Du 14 au 18 septembre, dans toute la France, les prestataires techniques et les fabricants et distributeurs ont éclairé en rouge leurs entreprises et les bâtiments publics et privés, à Paris, Marseille, Strasbourg ou encore Orléans.

D'après l'Union française des métiers de l'événement (Unimev), les entreprises du secteur ont perdu globalement 80% de leur chiffre d'affaires cette année. L'activité en ce dernier trimestre va être très faible et se pose déjà la question du premier semestre 2021. Aucune entreprise n'a pour le moment fermé ses portes, mais certaines sont en situation délicate. Compexposium, qui est le numéro 3 des salons et congrès, est ainsi en procédure de sauvegarde. Le groupe ne devrait réaliser que 80 millions d'euros de chiffre d'affaires cette année, contre 440 millions d'euros en 2019.

"Toutes les entreprises souffrent et sont en attente de pouvoir retravailler le plus vite possible, rapporte Frédéric Pitrou, secrétaire général de l'Unimev. Nous ne sommes pas comme les restaurants en capacité de rouvrir du jour au lendemain, il faut un délai de gestation d'à peu près neuf mois pour monter un salon."

Aucun cluster dans les derniers salons qui se sont tenus

De nombreuses filières sont touchées en cascade : des professionnels de la sécurité, de la photo, de l'alimentation, des agences d'hôtesse d'accueil, etc. Et c'est bien là aussi la complexité du dossier, Bercy étant habitué à fonctionner globalement, par corps de métiers, à partir des codes APE (activité principale exercée). "Il y a par exemple quatre sociétés en France qui louent des réfrigérateurs pour les salons, et elles font partie des frigoristes, qui sont bien plus nombreux, l'idée n'est pas d'aider toutes ces entreprises, mais seulement les quatre qui sont en ce moment en difficulté du fait des annulations de congrès ou salons", détaille Frédéric Pitrou.

Les entreprises d'événementiel souhaitent aussi sortir de l'amalgame qui est fait avec d'autres rassemblements, comme les rave party ou les rassemblements de supporters, qui font peu de cas des mesures de protection sanitaire. "Il y a eu quelques salons qui se sont tenus en septembre, à Caen, Strasbourg par exemple, avec des jauges plus limitées et cela s'est très bien passé, et il n'y a eu pas eu de cas de cluster Covid", affirme Frédéric Pitrou. Les acteurs concernés souhaitent d'ailleurs qu'on puisse rediscuter la question des jauges. "Nous souhaitons ne plus parler de jauge mais du nombre de personnes au mètre carré", explique Philippe Abergel. Un amendement du député LREM de la Vienne Sacha Houlié allait dans ce sens. Il proposait de moduler la capacité des enceintes (sportives notamment) en fonction de leur taille et de la "couleur épidémique" du département. Mais l'amendement examiné dans le cadre du projet de loi de prorogation du régime transitoire de sortie de l'état d'urgence sanitaire a été rejeté, le gouvernement refusant de faire de la dentelle et confiant au préfet le soin d'analyser la situation localement, voire d'annuler des événements, comme cela a été le cas - un jour avant - pour la Foire internationale de Saint-Étienne.

"La prise de conscience de nos spécificités est vraiment là"

Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État en charge du tourisme, a pour sa part exprimé son souhait le 7 octobre sur Public Sénat de travailler avec Bruno Le Maire sur des protocoles permettant à la filière de reprendre des activités pour la clientèle d'affaires. Et les opérations d'alerte des acteurs du secteur semblent porter leurs fruits. Après des discussions régulières avec le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, ils s'attendent à ce que des annonces soient prochainement faites autour d'un soutien du secteur jusqu'à la fin de l'année 2020. "La prise de conscience de nos spécificités a été tardive mais elle est vraiment là, il y a une volonté de la part de Bruno Le Maire de soutenir nos métiers le temps nécessaire, assure Philippe Abergel. Les arbitrages sont en cours." Et ils sont tombés jeudi soir : le ministre de l'Économie a annoncé que les entreprises du secteur seraient éligibles au plan Tourisme. Elles pourront en outre "bénéficier du fonds de solidarité, de la prise en charge à 100% de l'activité partielle jusqu'à la fin de l'année et des exonérations de charges sur la période de février à mai 2020", précise Bercy dans un communiqué (voir encadré ci-dessous). Les acteurs souhaitent aussi travailler avec le ministère de la Santé sur les protocoles à mettre en

place, à l'image de ce qui se fait maintenant dans les restaurants installés en zones d'alerte maximale.

Élargissement du fonds de solidarité : Bruno Le Maire apporte un début de réponse

Intervenant exceptionnellement ce jeudi 8 octobre en fin de journée aux côtés d'Olivier Véran lors du point hebdomadaire sur la crise sanitaire, le ministre de l'Économie a semble-t-il bien en tête les difficultés en cascade du secteur de l'événementiel. "Je pense au monde de l'événementiel, ou associé à l'événementiel – je pense aux photographes, aux fleuristes, aux graphistes, aux traiteurs... Aujourd'hui il y a beaucoup moins de mariages, de fêtes, de rassemblements (...). Nous voulons accompagner chacune de ces professions", a-t-il décrit, assurant : "Nous continuerons à protéger les salariés et les entreprises tant que la crise sera là et nous continuerons d'adapter les dispositifs."

Première adaptation annoncée par Bruno Le Maire : parce que "nous voyons bien aujourd'hui que le fonds de solidarité ne permet pas de couvrir toutes les situations, nous avons décidé d'élargir et de renforcer le fonds de solidarité". Et le ministre d'expliquer : "Il est aujourd'hui réservé aux secteurs du tourisme, de l'événementiel, de la culture, du sport, mais certaines activités en étaient exclues alors qu'elles sont directement impactées par les conséquences de la crise. Nous allons donc inclure ces nouvelles activités. Je pense aux fleuristes, aux blanchisseries qui dépendent très directement de l'hôtellerie et de la restauration (...), aux arts de la table, aux graphistes... Nous allons ajouter au total 75.000 entreprises qui pourront bénéficier de ce fonds de solidarité."

Dans la soirée, Bercy a fourni dans un communiqué d'autres exemples d'activités liées à l'événementiel : les entreprises de fabrication de matériels scéniques, audiovisuels et événementiels ; les prestataires de services spécialisés dans l'aménagement et l'agencement des stands. Une trentaine de professions ou activités seraient au total concernées. Parmi elles : "métiers graphiques, d'édition spécifique de communication et de conception de stands et d'espaces éphémères de l'événementiel", loueurs de voitures, "artisans des foires et salons", "activités spécialisées de design", "conseil en relations publiques et communication", "nettoyage courant des bâtiments", activité de sécurité privée, travaux d'installation électrique, "montage de stands", "fabrication de structures métalliques et de parties de structures", "activité immobilière spécifique à l'événementiel", "transport spécialisé pour des opérations événementiels", "sociétés du numérique spécialisés pour les activités événementielles"... le spectre est donc large.

Le ministre a en outre annoncé que le fonds de solidarité, qui était jusqu'ici réservé aux entreprises de moins de 20 salariés, serait élargi aux entreprises de moins de 50 salariés. De plus, alors qu'il fallait afficher une perte de 80% du chiffre d'affaires pour pouvoir en bénéficier, ce seuil sera abaissé à 70%. Les entreprises de ces secteurs – "tourisme, événementiel, culture, sport" – pourront par ailleurs bénéficier "d'une prise en charge du chômage partiel par l'État à 100%, avec zéro reste à charge pour l'entreprise, jusqu'à la fin de l'année 2020", a également indiqué Bruno Le Maire.

C.M.